

**Délibération du conseil communautaire
N°21-CC290926**

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle « Pondi » au palais des congrès de Pontivy, sous la présidence de Soizic PERRAULT.

Le conseil communautaire est composé de 55 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 17 octobre 2025.

Etaient présents : Jean GUILLOT et Gaëlla AUBRY-BELNA de Bréhan ; Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN et Corinne HAQUIN de Cléguérec ; Daniel AUDO de Crédin ; Jean-Yves QUENTEL de Gueltas ; Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON et Benoît LEGRAND de Guern ; Laëtitia BRIZOUAL de Kerfourn ; Jean-Jacques VIDELO et Emmanuelle GUEVELLO-COUDERT du Sourn ; Olivier GUEGAN de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Lionel ROPERT, Claudine LE GARGASSON et Guillaume DUVAL de Noyal-Pontivy ; Luc BOVANI et Nadine LEVEQUE de Pleugriffet ; Soizic PERRAULT, Philippe JOUBAUD, Caroline JEGADO, Roger BERNON, Albane STEPHAN, Alexandre DESHAYES, Julie LEBEL, Frédéric MAGUET, Jacqueline BOLLE-JESUS, Laurent TELLIER, Alicia LE MOING, Marcel TARTARY, Sabine BRESSON, Paul LE GUERNIC et Jean-Jacques MERCEUR de Pontivy ; Bernard LE BRETON de Radenac ; Cédric JOSSO et Lydia DESMARES de Réguiny ; Christophe JOUANNO et Anne-Lise CARRO de Rohan ; Guy GAUTIER de Saint-Aignan ; Anne LE BORGNE de Sainte Brigitte ; Claude-Albert LE BRIS et Magalie GAUTIER de Saint-Gérard-Croixanvec ; Claude VIET et Carole SCHNAIDERMAN de Saint-Gonnery ; Laurence MARIVAIN et Christian GUILLEMET de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien et Olivier CONSTANT de Silfiac.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin à Daniel AUDO ; Arnaud DAVID de Kergist à Olivier CONSTANT ; Anne-Claire RESCOURIO de Malguénac à Olivier GUEGAN ; Claudine GICQUEL de Radenac à Bernard LE BRETON ; Lorène BERRONE de Saint-Connec à Laurence MARIVAIN.

Pays d'Art et d'Histoire – Tarif du jeu de société « Terre des Rohan » - Approbation

Vu le Code des collectivités territoriales

Vu L'arrêté de la DRAC concernant le financement du label Pays D'Art et d'Histoire en date du 5 juillet 2024 et les engagements des cofinanceurs du label ;

Vu la décision du comité de direction du label Pays d'Art et d'Histoire de créer un jeu mettant en valeur le patrimoine du territoire ciblé lors de sa réunion du 21 février 2023 ;

Vu Le budget de l'opération

Considérant qu'il y a nécessité de fixer un tarif de vente du jeu et d'approuver une convention définissant les modalités de dépôt vente du jeu dans les lieux partenaires

La création du jeu de société Terre des Rohan a été validée par le comité de direction du Pays d'art et d'histoire des Rohan en 2023, partant du constat que les jeux et jouets sur le patrimoine, vendus dans les boutiques des sites et musées ne valorisent jamais précisément ceux du Pays des Rohan. La boîte pourra répondre à ce besoin, car chaque commune du périmètre y est représentée. Au-delà d'un outil de médiation pour la promotion du Pays d'Art et d'Histoire, il pourra faire l'objet d'un achat de fin d'année local, divertissant et instructif, à destination des familles, des scolaires et des collectivités.

Le jeu est entièrement produit en France : Pays des Rohan, Rennes et Ile de France.

Le budget de l'opération détaillé ci-dessous fait apparaître un reste à charge pour les collectivités partenaires de 21 803 € pour 1 000 boîtes produites (coût du jeu déduction faite de la subvention DRAC), soit 21,8 € / unité.

Dépenses		Financements	
Création des mécanismes de jeu	4 000,00 €	Quote part subv. DRAC au projet	10 000,00 €
Illustrations	5 850,00 €	Pontivy Communauté	17 442,40 €
Impression des supports	21 060,00 €	Roi Morvan Communauté	1 744,24 €
Livret de découverte des sites (création graphique et impression)	893,00 €	Ploërmel Communauté	1 526,21 €
		Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	654,09 €
		Melrand	436,06 €
31 803,00 €		Total	31 803,00 €

Aussi, afin d'équilibrer l'opération, il est proposé de fixer un tarif de commercialisation à hauteur de 25,00 € par jeu (TVA non applicable).

Un nombre minimal de 870 unités vendues permet d'équilibrer l'opération. Le stock du jeu sera géré par le service patrimoine de Pontivy Communauté qui porte le label Pays d'art Art d'Histoire.

La commercialisation du jeu se fera sous la forme d'un dépôt vente auprès de partenaires. Les lieux de vente ciblés du jeu sont déjà établis comme les boutiques des sites patrimoniaux, les offices de tourisme (Pontivy Communauté, Communauté de Commune du Kreizh-Breizh, Roi Morvan Communauté et Ploërmel Communauté), les ventes directes par le service Pays d'art et d'histoire et certains commerces locaux avec lesquels des accords sont déjà noués.

À cet effet, une convention serait signée avec les revendeurs pour que le prix de vente soit identique sur chaque lieu, afin d'éviter des distorsions tarifaires. L'engagement des revendeurs sur l'opération pourra être acté quand les conventions seront signées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ☛ de fixer le tarif à hauteur de 25,00 € la boîte du jeu de société « Terre des Rohan » (TVA non applicable),
- ☛ de donner mandat à la Présidente pour signer les conventions de dépôt-vente du jeu à intervenir avec les partenaires intéressés ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

La Présidente,
Soizic PERRAULT

La Secrétaire de séance,
Alicia LE MOING



